

Siège social
16 rue de l'Eglise
90350 EVETTE-SALBERT

03 84 29 45 44
groupalpbelfort@laposte.net
<https://www.groupalpbelfort.fr>

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 septembre 2023

LIEU : Pôle Sportif Bartholdi, Belfort

Annexe 1 : bilan financier

Annexe 2 : règlement intérieur révisé

Présents : Jérôme Chatron, Alain Demeusy (FSGT90), Christophe Didier, Antoine Descourvières, Fabien Flori, Julien Gaston, Thierry Jaeger, Magalie Jaillet, Chantal Louis, Dominique Louis, Alain Perrot, Elisabeth Perrot, Aurélien Prévot, Jean-Luc Riblet, Gilles Samson (FSGT90), Anaëlle Solves, Patrice Thierry, Myriam Virot

Excusés : Marie-Dominique Beluche, Stéphane Toucas (CDOS), Séverine Grisot (OMS), Patrick Stimpfling

Représentés par mandataire : Chatron Nadia, Charmoille Bernadette, Godard Marie-Annick, Jaillet Valentine, Beluche Marie-Do Stimpfling Patrick, Stimpfling Christiane, Ross Yanis, Brancourt Claude

Le quorum (17 : 1/3 des membres de plus de 15 ans) est atteint car nous sommes 25 (personnes présentes + personnes représentées), l'assemblée est donc ouverte à 18h10.

Rapport Moral

Notre effectif a encore augmenté cette saison puisque nous atteignons 84 membres. Nos membres restent majoritairement orientés sur l'activité escalade, cela dit nous gardons bien en vue notre objectif de pratique des sports en montagne plus générale.

Je nous félicite du bon encadrement des activités. En effet, l'augmentation de notre effectif entraîne une augmentation des risques, mais malgré des séances d'escalade avec plus de 20 grimpeurs, nous n'avons pas enregistré d'incident, ni de plainte ou doléance de nos membres ou des autres usagés des gymnases. À noter que nous avons déclaré cette saison une blessure par entorse lors d'une sortie randonnée.

Adhérents

Nous sommes 84 membres (en augmentation).

Cette saison encore, nous avons majoritairement des adhésions familles :

17 licences familles représentant 52 membres (62% cette saison, 56 % en 2022, 60 % en 2021 et 25 % en 2020)

32 adhésions individuelles

Vie associative et fédérale

Participation aux rassemblements FSGT de Freissinières et à la sortie apprenante grande voie de Ailefroide.

Présence sur le stand FSGT 90 de Sportissimo.

Participation à la sensibilisation aux violences et au harcèlement dans le sport, organisé par le service des sports

Formation/sensibilisation au contrat citoyen (pacte de laïcité) organisé par la préfecture

Bilan des activités :

Au programme, plusieurs activités : alpinisme, escalade, randonnée, spéléologie, ski de randonnée, ski nordique, via ferrata.

Degrés de difficultés variés (débutant à expérimenté).

Sorties famille (Parc de Wesserling, we multiactivités à Ornans).

Sur 28 programmées en début de saison, 13 effectuées (comptabilisées avec un petit compte-rendu). D'une part, il y a beaucoup d'annulations pour des raisons météorologiques et d'autre part, par un manque de disponibilités pour les personnes voulant participer à des sorties alpinisme.

À ajouter :

Soirée apéro en fin de saison.

Sorties spontanées à l'initiative d'adhérents non comptabilisées dans les sorties club (randos, CMC...).

Projets associatifs GAB :

Pratique partagée :

L'accueil de membres en situation de handicap pour la pratique partagée de l'escalade s'est très bien passée cette année encore. Nous avons 9 membres qui participent très régulièrement à nos séances partagées du samedi matin dont 6 ont plus de deux ans d'adhésion.

Formation :

Nous avons pris contact avec la FSGT section montagne/escalade pour l'organisation de la formation de cinq de nos membres pour un brevet fédéral d'initiateur SAE. Malgré nos relances, la fédération n'a pas encore fixé de date pour cette formation.

Trois de nos candidats à l'initiateur SAE ont cependant participé, samedi 09 et lundi 11 septembre dernier, à une formation de surveillance de séances organisée par le club Escalen.

Une personne a participé à la sortie apprenante grande voie à Ailefroide début septembre.

Pour conclure je remercie l'équipe encadrante en place et les futurs encadrants et encadrantes sans qui on ne pourrait pas rencontrer cette réussite, je remercie les membres du conseil d'administration pour leur engagement dans la vie du club, je remercie nos grimpeurs du samedi matin pour la bienveillance qu'ils témoignent dans notre activité partagée handi/valid, et en fait je remercie tous nos membres car on m'a plusieurs fois félicité encore cette année du belle esprit qui fait vivre notre club, j'en suis fière et heureux, et cela est bien grâce à chacun d'entre nous.

Approbation du rapport moral

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Rapport financier

Voir Annexe 1

Solde au 31/08/2022 :

Compte courant : 2965€

Compte dépôt : 10795€

Total : 13760€

Solde au 04/09/2023 :

Compte courant : 877€

Compte dépôt : 12545€

Total : 13423€

Les achats divers correspondent à l'achat de 3 topos guides d'escalade et de spéléologie.

Les achats à SLE correspondent à des harnais et du matériel de ski de randonnée.

Il n'y a pas eu de demande de subvention cette année pour notre projet Handicap car nous avons encore des fonds disponibles affectés à ce projet sur les années passées.

La subvention de la mairie de Belfort a été affectée au fonctionnement de l'association (frais divers et renouvellement de matériel).

La subvention de l'ANS a été affectée à notre projet formation (achat de matériel d'initiation et de formation, frais de sorties initiations et formations)

Approbation du rapport financier

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 2

Renouvellement du Conseil d'Administration et Bureau :

Conformément à l'article 9 de nos statuts les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de 4 années, le mandat de Patrick Stimpfling est échu cette année.

Les candidats au Conseil sont : Patrick Stimpfling, Anaëlle Solves

Le conseil se compose de 8 à 12 membres (Statuts art.9), nous proposons d'élire l'ensemble des deux candidats.

Pour : 24

Contre : 1

Abstention : 0

Proposition de révision du règlement intérieur

Faisant suite à la décision prise lors de notre dernière AG, une proposition de révision de notre règlement intérieur a été préparée et discuté en séance (voir annexe 2)

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conditions d'adhésion, certificat médical et cotisations

Condition d'adhésion :

Nous confirmons que nous accueillons en adhésion individuelle les jeunes de 16 à 17ans. Le droit de vote est accordé aux membres 16 ans révolus, la prise de licence individuelle pour un jeune de 15 ans lors de l'inscription sera à faire valider par le Conseil d'Administration.

Certificat médical :

La FSGT a mis en application la dernière loi sur les certificats médicaux, ainsi comme pour les enfants, il est dorénavant possible pour les adultes de prendre une licence (première licence ou renouvellement) avec uniquement une attestation datée et signée s'ils ont répondu non à l'ensemble des questions du Questionnaire Santé.

Cotisations :

Le conseil d'administration propose de conserver les mêmes montants de cotisation que l'an passé pour cette nouvelle saison, soit :

	Adulte	Jeune FSGT 13 à 17ans	Famille 2 (1 adulte et 1 enfant)	Famille 3 (1 adulte et 2 enfants)	Famille 4 (1 adulte et 3 membre famille)	Famille 5 (1 adulte et 4 membre famille)
2023-24	50€	44€	70€	100€	125€	150€

Le coût de l'affiliation du club reste à 138,62€, reporté sur nos 80 membres licenciés adhérents pour un montant de 1,75€ par membre.

La part club reste à 10€ par membre.

L'assurance individuelle reste à 3,20€.

Les licences individuelles ont augmenté d'un peu moins de 1€ et les licences familles entre 1,10€ et 2,10€. Malgré ces augmentations, les montants des cotisations fixés depuis 2020 restent au-dessus du coût, car ces montants incluaient encore l'affiliation FFME sur à peu près la moitié de membres que nous sommes aujourd'hui.

Pour rappel, nous pouvons être également amenés à accepter des membres non licenciés (déjà licenciés dans une autre structure de montagne), le montant pour ces adhésions reste à 17€.
Nous proposons également des licences découvertes pour un montant de 10€ et des licences 4 mois pour 20€.

À noter :

Reconduction du dispositif Pass'sport : sur présentation d'un email reçu par l'adhérent de la part du Ministère des sports certifiant l'éligibilité au dispositif, une réduction de 50€ est appliquée sur la cotisation. Le club est ensuite remboursé des 50€ via la déclaration sur la plateforme moncompteasso.

Approbation des tarifs des licences

Pour : 24
Contre : 1
Abstentions : 0

Budget prévisionnel

Prévisions budgétaires

dépenses :		
achat matériel	300€	Frein d'assurance JUL
	100€	Cartes et topos guides
		Entretien tente
Salle VSup	200€	
Licence fédérales, assurance	2000€	FSGT (~80 adhésions)
Salaire instructeur handisport	3000€	Encadrement jeune handicapé
Formation	1000€	Formation aux premiers secours 45€/personne
		Formation fédérale
Déplacement	700€	Frais de déplacement
Frais divers	200€	OMS, frais de timbre, hébergeur internet, ...
Total dépenses	7500€	

recettes :		
Cotisations adhésion	3000€	80 adhérents
Subventions	2000€	ANS Project Sportif Fédéral FSGT
	1000€	Mairie de Belfort
	1500€	FDVA
Total recettes	7500€	

Préparation du programme 2023-2024 :

À élaborer prochainement

Demande : un peu plus de spéléologie au programme.

Questions diverses :

Une demande de local pour le stockage de notre matériel à la municipalité.

Proposition de louer la salle de bloc du CAF le lundi de 18h à 20h.

Anaëlle et Fabien sont responsables de cette démarche et des séances éventuelles.

Se rapprocher du CD68 pour des formations.

Fixer une réunion pour l'utilisation du site internet et du groupe Whatsapp.

Projet tee-shirt à poursuivre.

Clôture de la séance à 20h20

Président,
Antoine Descourvières



Secrétaire de séance,
Magalie Jaillet



BILAN FINANCIER EXERCICE 2022/2023

Date de clôture des comptes : 4-09-2023

CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾
60 – Achats		70 – Vente de marchandise, produits finis, prestations de services	
Achats produits divers -guides (1)	83 €	73 – Dotations et produits de tarification	
Achats matières (matériel SLE) (2)	1 142 €	75 – Autres produits de gestion courante	
61 – Services extérieurs		Adhésion FSGT	3 087 €
Adhésion FSGT	2 063 €	Don	744 €
62 – Autres services extérieurs		74 – Subventions d'exploitation	
GEPSL25/90	2 485 €	Subvention ANS PROjet Fédéral Sportif	1 500 €
Formation-sortie Ornans	85 €	Subvention DRAJES Sport Education Citoyen	
Service internet (3)	36 €	Subvention FSGT CD90	
Frais de déplacement	738 €	Subvention Ville de Belfort ?	1 000 €
OMS	15 €	76 – Produits financiers	
Services bancaires (4)	0	Intérêts capitalisés	156 €
63 – Impôts et taxes		77 – Produits exceptionnels	
64 – Charges de personnel		78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	
65 – Autres charges de gestion courante			
Frais AG 2022 et réunions	177 €		
66 – Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotation aux amortissements			
TOTAL DES CHARGES	6 824 €	TOTAL DES PRODUITS	6 487 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
861- Mise à disposition des gymnases Belfort (5)	5 300 €	871- Mise à disposition des gymnases	5 300 €
864- Personnel bénévole	5 865 €	870- Bénévolat	5 865 €
TOTAL	17 989 €	TOTAL	17 652 €

Solde 31/08/2022

Solde 04/09:2023

c/c 2965
c/d 10795
Total 13760

877
12545
13423

Groupe ALPIN BELFORTAIN
Le Trésorier

G A B



Groupe Alpin Belfortain

Siège social

16 rue de l'Eglise

90350 EVETTE-SALBERT

03 84 29 45 44

groupalpbelfort@laposte.net

reglement interieur

DU GROUPE ALPIN BELFORTAIN

Article 1^{er}

Admission

Les membres d'honneur, sont admis par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

Les membres adhérents, sont automatiquement admis par bulletin d'adhésion et règlement de la cotisation (comprenant la part club, l'assurance et la part fédérale). Les adhésions hors licence fédérale sont admises suivant décision du bureau.

Les membres occasionnels, sont admis par l'encadrant de l'activité, leur participation aux activités sera limitée à la découverte de la vie du club et sera couverte par l'assurance individuelle adaptée à l'activité pratiquée. La fédération propose des licences journalières avec assurance. Les membres occasionnels ne sont pas des membres de l'association au titre de l'Article 11 des Statuts du club « Assemblée Générale ordinaire », ils ne sont pas conviés à participer aux Assemblées Générales, ils n'ont pas de droit de vote et ne sont pas comptabilisés pour le quorum.

Article 2

Les sorties sont ouvertes à tous les adhérents à jour de cotisation et n'ayant pas de contre-indications médicales.

Article 3

Assemblée Générale du club

Pour permettre aux adhérents éloignés de s'exprimer, le pouvoir est autorisé, sur un maximum de 3 procurations par adhérent participant.

Les enfants de moins de 16ans révolu n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée Générale et ne sont pas comptabilisés pour le quorum.

Pour la validité de l'Assemblée Générale ordinaire, la présence (ou pouvoir) du tiers des membres de 16ans révolu et plus est nécessaire.

Article 4

Le Conseil

Il est composé de 8 membres à 12 membres pour une représentation des différentes disciplines.

Est éligible au Conseil toute personne majeure au jour de l'élection et adhérent de l'association depuis plus de 12 mois.

Article 5

Le bureau se réunit sur convocation du Président.

Pour mener à bien sa tâche, le bureau définit les moyens à mettre en place

Le site informatique mis en place est géré par le secrétaire adjoint ou par une personne désignée par le bureau ;

Le ou les membres d'honneur peuvent participer aux réunions du conseil et du bureau avec voix consultative.

Les décisions dans les différentes instances du club se prennent à main levée

Le Président

Il est chargé d'appliquer et de faire appliquer les décisions du conseil et de l'assemblée générale des adhérents.

Il anime les réunions, reçoit le courrier, vérifie l'application des statuts et règlement intérieur, fait un suivi du déroulement du programme élaboré en début de saison

Il représente le club dans les différents organismes.

Il est habilité à signer tous les documents relatifs à la vie du club.(affiliation, adhésion...)

Il engage les dépenses du club décidé par le bureau ;
Conjointement avec le Trésorier , il possède la signature pour les pièces comptables.

Le Trésorier

Il est responsable de la bonne gestion comptable du club

- signe les pièces comptables
- honore les factures engagées par le club
- rend compte régulièrement au Président de la gestion du club et présente 1 fois par an le bilan en Assemblée Générale .

Le secrétaire

Il est chargé de la tenue des procès verbaux des assemblées Générales et Conseil

Il les signe afin de les certifier conformes et les diffuse auprès des adhérents

Toute contestation sur le contenu de ces documents doit être fait dans les 15 jours après réception par écrit au Président qui tranche le litige avec le secrétaire.

Article 6

Pour toutes les réunions officielles, le Président peut se faire accompagner par le vice-Président ou par un autre membre du Bureau. En tout état de cause le Vice-président le remplace en cas d'empêchement .

Article 7

Quand le GAB décide de participer à une action événementielle, chaque membre actif, dans la mesure de ses disponibilités, s'engage à participer à cet événement.

Tout membre peut organiser une activité. Sa faisabilité est examinée en réunion préparatoire avec le bureau ou le conseil.

Article 8

En dehors du terrain naturel, le GAB s'inscrit annuellement sur le calendrier d'occupation des structures artificielles pour permettre aux membres qui le désirent de s'entraîner pendant la période hivernale.

Cette inscription engage tous les pratiquants à respecter les consignes de sécurité de l'établissement et du sport. Il va de soi qu'un respect des lieux, du matériel et des personnes fait partie du savoir vivre de chaque sportif

Tout manquement entraîne une exclusion du club conformément au règlement intérieur et des statuts.

Article 9

Les enfants de moins de 16ans peuvent participer aux activités sous l'entière responsabilité des parents sous condition d'une adhésion familiale.

Le club apporte aide à l'encadrement, sécurité, assurance, formation...

Article 10

Le Groupe alpin Belfortain se dote de matériel de sécurité (corde, ARVA , etc..) et nomme une personne chargée du maintien en bon état de marche de ce matériel.

Le prêt de matériel se fait uniquement à titre gracieux pour les adhérents.

Article 11

« Supprimé »

Article 12

Assurances

Seules sont autorisées les assurances couvrant les risques liés aux pratiques de montagne et haute montagne en France et à l'étranger.

Article 13

Adhésion aux statuts et au règlement intérieur

L'adhésion à l'association implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur.
Tout adhérent pourra obtenir copie sur simple demande auprès du Président.

??? Adopté par l'Assemblée générale du 15 septembre 2023 ???.

Le Président

A. DESCOURVIERES

La Secrétaire

M. JAILLET